INSPQ INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

Avis sur l'ajout d'une source de données pour la surveillance des décès par suicide en Chaudière-Appalaches

COMITÉ D'ÉTHIQUE DE SANTÉ PUBLIQUE 2026

SOMMAIRE

Introduction	2
Mise en contexte	3
Délibération du Comité	5
Conclusion	6

Québec

INTRODUCTION

Le 14 avril 2026, la direction régionale de la Santé publique de Chaudière-Appalaches a déposé au Comité d'éthique de santé publique (CESP) une demande concernant l'ajout d'une nouvelle source de données pour la surveillance des décès par suicide au sein de cette région. Cet ajout vise à mieux documenter la problématique dans un objectif de mieux prévenir les décès par suicide.

Le présent avis présente brièvement la proposition soumise à l'examen du Comité. Par la suite, la réflexion du Comité est exposée.

MISE EN CONTEXTE

Depuis plus de 10 ans, les taux de mortalité par suicide et d'hospitalisations pour tentative de suicide en Chaudière-Appalaches sont plus élevés que ceux observés dans le reste du Québec. Toutefois, la prévalence des principaux facteurs de risque, soit les troubles anxio-dépressifs et les troubles d'utilisation de substances, n'est pas plus élevée en Chaudière-Appalaches comparativement au reste du Québec.

Afin de mieux documenter cette problématique, un projet de recherche a été réalisé au Centre de recherche du CISSS de Chaudière-Appalaches. L'objectif de ce projet était de réaliser une analyse descriptive des cas de décès par suicide survenus dans la région entre 2019 et 2023. Ces cas de suicide étaient décrits à partir des fiches de postvention complétées par la Direction du programme en santé mentale et dépendance (DPSMD), des rapports de coroner et des bases de données médico-administratives du CISSS de Chaudière-Appalaches. Les caractéristiques sociodémographiques, cliniques, psychosociales et la fréquentation de certains services ont été analysées à l'aide de tableaux descriptifs, stratifiés selon le sexe/genre, l'âge et le profil d'utilisation de certains services du CISSS. Ce projet a permis d'identifier certaines caractéristiques sociodémographiques, psychosociales et cliniques des personnes décédées par suicide entre 2019 et 2023 dans la région.

Les données recueillies par le biais de ce projet de recherche se sont avérées très pertinentes et ont suscité l'intérêt des intervenants en prévention du suicide, tant à la Direction de santé publique (DSPublique) qu'à la DPSMD du CISSS de Chaudière-Appalaches. La DSPublique de Chaudière-Appalaches souhaite donc intégrer l'une des sources de données utilisées aux activités régulières de surveillance de la santé qui sont sous sa responsabilité. Cette nouvelle source de données envisagée est le formulaire de postvention complété par les intervenants de la DPSMD qui rencontrent les proches des personnes décédées par suicide.

La fiche postvention des décès par suicide contient notamment des renseignements sur les moyens utilisés et le lieu du décès, l'âge, le sexe, l'état civil, la parentalité, l'occupation, la consommation d'alcool, de drogues ou de médicaments, les problèmes de santé physique et mentale connus à ce moment ainsi que les événements de vie entourant le décès.

Les informations sont collectées par les intervenants à l'aide d'un formulaire électronique de type Microsoft Forms au sein du CISSS de Chaudière-Appalaches. Pour les transmettre à l'équipe de surveillance de façon confidentielle et sécuritaire, il est envisagé que les données du formulaire soient extraites sous forme de fichier Excel par la coordonnatrice clinico-administrative - Volet services en communauté et continuum dépendance à la DPSMD. Afin d'assurer la confidentialité des données, le nom, le prénom, la date de naissance et le numéro d'assurance maladie de la personne décédée seront retirés. Dans le fichier Excel, une colonne sera ajoutée avec un numéro unique pour chaque personne qui servira de code pour remplacer les informations confidentielles. Le lien entre ce code et les informations confidentielles sera conservé par la DPSMD, dans le dossier où elle conserve habituellement les données de la fiche de postvention des décès par suicide. Le fichier Excel sera conservé et protégé à l'aide d'un mot de passe dans un dossier sécurisé sur le serveur de la DSPublique Chaudière-Appalaches.

L'analyse des données sera réalisée par l'équipe de surveillance et les règles habituelles de sécurité seront appliquées pour assurer la confidentialité des données et éviter la réidentification des personnes. Entre autres, les catégories où le nombre de personnes est inférieur à cinq ne seront pas diffusées et les règles de masquage reconnues et utilisées par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) seront appliquées.

Les données seront transmises de la DPSMD vers l'équipe de surveillance de la DSPublique à chaque trois mois pour mise à jour et une analyse plus globale sera faite annuellement. La DPSMD soutient l'intention de la DSPublique de Chaudière-Appalaches d'utiliser les données issues de leur programme de postvention pour des fins de surveillance.

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ

Le CESP a examiné la demande faite par la DSPublique de Chaudière-Appalaches. Deux éléments importants à prendre en considération dans le processus de saisie et transmission des données ajoutées ressortent de son examen, soit la périodicité des analyses et la nature des informations.

Aux yeux du Comité, l'enjeu principal d'un point de vue de l'éthique est le risque de réidentification, puisque le nombre de personnes concernées par la problématique à l'échelle régionale est faible. Au nom de la non-malfaisance, le CESP salue l'intention des responsables d'appliquer les règles habituelles en ce qui concerne les petits nombres. Cependant, dans cette optique, le risque peut être influencé à la fois par la périodicité des analyses et par l'ampleur de leur diffusion. Les analyses prévues annuellement par les responsables de la DSPublique devront être réalisées de manière prudente en privilégiant une diffusion restreinte, par exemple, à l'équipe responsable de mise en place des interventions préventives. La diffusion publique de portraits régionaux sur cette thématique devrait quant à elle être réalisée sur un plus long terme (ex. aux trois ans).

Étant donné la nature sensible des informations contenues dans la fiche, le CESP tient à souligner qu'il est également indispensable de préserver la confidentialité et de protéger la vie privée des personnes impliquées. Ainsi, il rappelle aux responsables d'adopter les meilleures pratiques en matière de sécurité.

Par souci de transparence, le Comité juge aussi essentiel que l'équipe régionale de surveillance soit informée des limites et des biais potentiels (de rappel ou d'information) des données recueillies auprès d'un tiers à la suite d'un événement (dans ce cas, un décès par suicide) et qu'elle tienne compte de ces limites lors de ses analyses. L'équipe de recherche du CISSS de Chaudière-Appalaches fait par ailleurs état de l'importance d'intégrer ces limites dans son rapport.

Enfin, les membres ont évoqué le potentiel que la proposition faite par la DSPublique Chaudière-Appalaches puisse servir de modèle à d'autres régions pour l'ajout d'une telle source, lorsque disponible, afin de raffiner leur propre compréhension de ce problème de santé publique.

CONCLUSION

Le Comité estime que l'intégration de la fiche de postvention comme source de données est pertinente pour la surveillance des décès par suicide au sein de la région et, par conséquent, pour l'appui aux initiatives de prévention. Toutefois, une telle utilisation doit être accompagnée de mesures rigoureuses de protection de la confidentialité, d'une diffusion prudente des résultats et d'une reconnaissance des limites inhérentes aux données.

À PROPOS DU COMITÉ

Le Comité d'éthique de santé publique est un comité formé par l'Institut national de santé publique du Québec, conformément à sa loi constitutive (L.R.Q., chapitre I-13.1.1) qui en précise notamment le mandat et la composition. Le Comité relève du conseil d'administration qui nomme les membres et détermine les modalités de fonctionnement. Il est le seul responsable du processus d'examen éthique qu'il utilise et le seul auteur de ses avis et des recommandations qui s'y inscrivent. Cela procure au Comité l'indépendance nécessaire pour assurer l'intégrité de son travail.

Le Comité d'éthique de santé publique joue un rôle-conseil auprès des instances de santé publique et son mandat comporte deux grands volets. Le volet général consiste à répondre aux demandes au regard de toute question éthique qui peut être soulevée par l'application de la Loi sur la santé publique, notamment les activités ou actions prévues par le programme national et les plans d'action régionaux et locaux de santé publique. Le volet particulier consiste en l'examen systématique des projets de surveillance ou d'enquête sociosanitaire que doivent lui soumettre le ministre et les directeurs de santé publique.

Membres du Comité d'éthique de santé publique

- Éthicienne : Élodie Petit, présidente
- Représentantes et représentant de la population : Natalie Kishchuk, Marc Lapierre et Marie Ménard
- Directrice de santé publique : Dre Liliana Roméro
- Professionnel et professionnelles œuvrant en santé publique : Fortuné Sossa, Annie Gauthier (vice-présidente) et Mathieu Valcke (membre substitut)
- Avocate : Lara Khoury

Avis sur l'ajout d'une source de données pour la surveillance des décès par suicide en Chaudière-Appalaches

AUTEURS ET AUTRICES

Les membres du Comité d'éthique de santé publique

RÉDACTION

Julie St-Pierre
Michel Désy
Secrétariat général

Le rédacteur et la rédactrice ainsi que les membres du Comité ont dûment rempli leurs déclarations d'intérêts. Puisque Liliana Romero dirige l'organisme qui a déposé ce projet au CESP, elle n'a pas participé à son examen.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en écrivant un courriel à : droits.dauteur.inspq@inspq.qc.ca

Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

Dépôt légal — 2e trimestre 2026
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : 978-2-555-04109-7 (PDF)
DOI : https://doi.org/10.64490/YFFZ8458

© Gouvernement du Québec (2026)

Nº de publication : 3834

Institut national de santé publique Québec